



Briefings de Bruxelles sur le développement rural
Une série de réunions sur des questions de développement ACP-UE

Session de briefing n° 11 : Respect des normes de sécurité alimentaire :
Implications sur les exportations agricoles ACP

11 mai 2009

Les normes privées et l'accord SPS de l'OMC

Robson Fernandes – Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

Résumé

Les normes privées sont entrées dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC) par le biais d'une préoccupation commerciale particulière soulevée par St. Vincent et les Grenadines au comité Sanitaire et Phytosanitaire (SPS) de l'OMC en juin 2005. A cette occasion, St. Vincent et les Grenadines ont argué du fait que les exigences d'Eurepgap (actuellement GlobalGAP) en matière de pesticide et de certification, demandées essentiellement par les grands distributeurs européens pour l'importation de bananes, excédaient celles établies par la Commission du Codex Alimentarius. Leurs préoccupations ont été immédiatement appuyées par plusieurs autres pays membres en développement qui partageaient des préoccupations similaires à propos d'une série de normes privées sur les SPS. Les Communautés européennes ont répondu que les normes EurepGAP n'étaient pas des exigences officielles de l'UE, mais plutôt des normes appliquées entre les parties privées dans leurs transactions commerciales.

Depuis, les normes privées sont à l'ordre du jour de chaque réunion du comité SPS de l'OMC, et plusieurs membres et organisations observatrices ont distribué des documents et des études sur les normes privées. En outre, le Secrétariat de l'OMC a organisé des sessions d'information avec les représentants d'organisations établissant des normes privées et certaines organisations internationales. Ces sessions d'information visaient à mieux comprendre la nature et la couverture des normes privées et leurs implications pour le commerce international.

En somme, les normes privées ont été discutées au comité SPS sur la base de trois éléments importants :

a) L'accès au marché : plusieurs membres indiquent que pour de nombreux marchés, les normes privées sont devenues de facto des exigences pour leurs exportations, qui pourraient se révéler plus restrictives (par exemple, exigeant des niveaux plus faibles de résidus de pesticides) et plus prescriptives (par exemple, n'accepter qu'une seule façon d'atteindre un résultat souhaité sur le plan de la sécurité alimentaire) que les exigences d'importations officielles, agissant ainsi comme autant de barrières supplémentaires à l'accès au marché. Par ailleurs, certains membres considèrent que certaines normes établies par le secteur privé peuvent aider les fournisseurs à améliorer la qualité de leurs produits et à accéder et à conserver un accès à des marchés de grande qualité.

b) Les aspects relatifs au développement : de nombreux membres ont exprimé leurs préoccupations face aux frais de conformité aux normes privées, et aux coûts supplémentaires de la certification, quelquefois pour des ensembles de normes

multiples pour différents acheteurs, qui pourrait constituer un problème, notamment pour les petits producteurs en particulier dans les pays en développement.

c) La législation de l'OMC : certains membres défendent la position que l'accord SPS rend les gouvernements des pays responsables des normes fixées par leurs secteurs privés. Ils s'inquiètent que ces normes ne répondent pas aux exigences de l'OMC, notamment sur la transparence et la justification scientifique, rendant les normes privées plus restrictives que nécessaire pour protéger la santé dans le cadre du commerce. Cependant, certains autres membres considèrent que fixer des normes pour les produits qu'ils achètent est une activité légitime du secteur privé dans laquelle les gouvernements ne devraient pas s'ingérer.

A la fin de l'année 2008, le Président du comité SPS de l'OMC a réuni un groupe de trente membres prêts à participer à un groupe ad hoc informel pour discuter les moyens de recueillir plus d'informations sur les implications des normes privées sur le commerce, et préparer des rapports d'information qui seront discutés par le comité SPS.

Dans le cadre de cet effort, 21 membres ont répondu à un questionnaire pour identifier les effets (positifs et négatifs) de normes privées spécifiques sur certains produits. Ces réponses seront intégrées dans un rapport descriptif qui devrait être distribué au comité SPS en juin 2009. Partant de ce rapport descriptif, le groupe ad hoc informel préparera un rapport analytique, proposant des actions éventuelles du Comité SPS de l'OMC dans ce domaine, si toutefois il y en a.